



CERNAY



CERNAY

AMAP DU LERCHENBOURG VIANDE DE BŒUF

PANIER SAISON 2018 /2019

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le PRODUCTEUR / ELEVEUR	Le CONSOM'ACTEUR
M. DENIS PFAUWADEL EARL DU LERCHENBOURG	(NOM, Prénom).....
Chemin du Lerchenbourg	(Adresse).....
68700 WATTWILLER	(CP, COMMUNE).....
Tel : 03.89.75.48.94	(Téléphone)..... (Courriel).....
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire..	

LES PANIERS: le consommateur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
Type de production	Agriculture de pâturage
Composition d'un panier :	10 kg de viande de bœuf (race Salers) hors abats, soit : environ 2,5 kg de pot au feu (jarret, plat de côte, poitrine, paleron) ; environ 1,6 kg de bourguignon ; environ 800 gr d'affranchis pour viande hachée ; environ 1,6 kg de viande à rôtir ; environ 3 kg de steaks dans la tranche, rumsteck, bavette, faux-filet, filet ou entrecôte ; environ 500 g de côte de bœuf.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous :	
Durée de la saison	La saison commence le 27 avril 2018 et se terminera le 29 mars 2019. Distributions mensuelles. Pas de distribution en août, ni en décembre. Les distributions des mois de mai 2018, janvier 2019 et février 2019 auront lieu le 1 ^{er} du mois suivant.
Point de distribution :	Conciergerie du Complexe sportif - rue René Guibert à Cernay
Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers	Les distributions ont lieu le vendredi entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes : Cocher les mois où vous désirez un panier : <ul style="list-style-type: none"> <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 27 avril 2018 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 30 novembre 2018 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 1^{er} juin 2018 (distribution du mois de mai) <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 1^{er} février 2019 (distribution du mois de janvier) <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 29 juin 2018 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 1^{er} mars 2019 (distribution du mois de février) <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 27 juillet 2018 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 29 mars 2019 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 28 septembre 2018 <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> <li style="display: inline-block; width: 45%;"><input type="checkbox"/> 26 octobre 2018
	Soitpaniers au cours de la saison

AMAP DU LERCHENBOURG

VIANDE DE BŒUF

PANIER SAISON 2018 /2019

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier:	115.00 €	
Paiement de chaque panier:	<input type="checkbox"/> Paiement unique : 1 chèque de 115.00 €	<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois : 1 chèque de 60.00 € + 1 chèque de 55.00 €
Paiement :	A la signature du contrat, en début de saison, le consommateur remet au producteur tous les chèques correspondant aux paniers qu'il prendra au cours de la saison.	
Chèques à l'ordre de EARL du Lerchenbourg	L'encaissement sera réalisé au fur et à mesure des distributions, le mois ou les deux mois suivant la distribution.	

<p>Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2018/2019.</p> <p>Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).</p> <p>Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'amap du Lerchenbourg.</p> <p style="text-align: center;">OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>
--

<p>Carte à points :</p> <p>Ce service ne sera plus proposé par le producteur.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre amap, ou au point info de ThurAmap</p>

Fait en 2 exemplaires à, le et signé par les 2 parties :	
Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....